

parquet



Ligno

Protecteur hydrofuge du bois

Fiche technique

Produit de protection du bois à base d'huile de Tung pour parquets, meubles, escaliers et autres bois d'intérieurs. Permet de protéger les surfaces traitées de la poussière et des principales tâches. Convient pour tous types de bois (Chêne, hêtre, pin, bois exotique,...). Existe aussi en teinte acajou.

Mode d'emploi

Traitement : La surface doit être nue, sèche, propre sans poussière ni autres particules. Décaper au préalable les anciens traitements avec le produit adéquat. Un ponçage léger avant l'application est recommandé. Étendre uniformément le produit jusqu'à saturation. Procéder à une deuxième application si nécessaire (12 heures après). Pour les parquets, lustrer 30 minutes après l'application à la monobrosse équipée d'un disque blanc.

Entretien : Par balayage humide avec le détergent neutre CEYRANET.

Par rénovation : Pulvériser le produit pur et lustrer avec une monobrosse équipée d'un disque blanc ou rouge.

Temps de séchage : 24 heures à 48 heures en 2 couches.

Conditionnements

- Emballage : carton de 4 bidons de 5L

Données techniques

- Aspect : liquide limpide coloré
- Densité : 0,88 - 0,91
- Consommation : de 8 à 12 m²/litre et par couche.
- Finitions : satiné/mat

Précautions

Éviter les projections oculaires et le contact avec l'épiderme.
Ne pas utiliser par des températures < 10°C.
Dangereux. Respecter les précautions d'emploi.

Stockage

Stocké à l'abri du gel.

Sécurité selon FDS

Irritation cutanée, Catégorie 2.
Irritation oculaire, Catégorie 2.
Toxicité chronique pour le milieu aquatique, Catégorie 3. (pour Ligno acajou)
Ce mélange ne présente pas de danger pour l'environnement. Aucune atteinte à l'environnement n'est connue ou prévisible dans les conditions normales d'utilisation.

**Formule déposée au centre Antipoison France :
+ 33(0)1 45 42 59 59 (ORFILA)**

Fiche "Ingrédients" disponible sur demande au +33 (0)5.55.27.65.27 pour les médecins selon les articles R4624-4 et R4624-9 du code du travail.

Le(s) agent(s) de surface contenu(s) dans cette préparation respecte(nt) les critères de biodégradabilité comme définis dans la réglementation (CE) n° 648/2004 relatif aux détergents.

Les données prouvant cette affirmation sont tenues à la disposition des autorités compétentes des états membres et leur seront fournies à leur demande expresse ou à la demande du producteur de détergents.

Les informations correspondent à l'état actuel de nos connaissances et n'ont d'autre but que de vous renseigner sur nos produits et leurs possibilités d'application. Elles sont données avec objectivité mais n'impliquent aucun engagement de notre part.

11-07-2022 Ind. 7 ■

